

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE LENS**  
**CANTON DE LIEVIN**  
**COMMUNE DE VIMY**

**CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 9**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-neuf mars, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Michèle DRION, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

**Absents excusés** : Jean-Marie VERWAERDE, Francis MONBORGNE, Doriane HARDY.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RESTAURATION COMMUNALE SUR LA COMMUNE DE VIMY.**

La commune souhaite créer une nouvelle restauration communale afin de centraliser la prise des repas de ses deux écoles (école Jean Macé et école maternelle Pauline Kergomard) et d'améliorer les conditions d'accueil des enfants en renforçant les liens entre les écoles et le restaurant. Dans la configuration actuelle, les enfants sont conduits à la cantine par bus, trois ou quatre rotations sont nécessaires chaque midi. La volonté de la municipalité est de donner au futur équipement un caractère significatif de l'évolution de la commune.

A ce jour, pour les deux écoles publiques, la moyenne des repas servis est de 180 par jour.

Le terrain d'implantation du projet est situé dans la cour de l'école primaire Jean Macé. La construction sera réalisée sur l'implantation actuelle des classes préfabriquées qui seront au préalable démolies. Le projet sera donc situé au cœur de la cour des écoles avec un accès unique par la rue Rouget de Lisle.

Le projet devra être conçu et réalisé en préfabriqué afin de réaliser le chantier sur un été. Nous proposons une conception sous forme modulaire.

A cet effet, la ville a lancé un appel d'offres concernant la mission de maîtrise d'œuvre.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	SOUS-CRITERES	CANDIDATS	note	
			/100	/100
<b>1</b>	<b>Valeur financière</b>		<b>40</b>	
1.1	Prix des prestations	Analyser selon le montant total des honoraires Formule de calcul : (offre - disante/offre analysée) x note		40
<b>2</b>	<b>Valeur technique</b>	<b>Note d'intention</b>	<b>15</b>	
2.1	valorisation	Valorisation et possibilité de subventionnement du projet		5
2.2	contexte	contexte, enjeux et interprétation des besoins de la maîtrise d'ouvrage		10
<b>3</b>	<b>Valeur technique</b>	<b>Méthodologie</b>	<b>25</b>	
3.1	équipe	Composition et cohérence de l'équipe dédiée au projet et désignation de l'interlocuteur effectif		5
3.2	références	Qualité et pertinence des références présentées, en adéquation avec le projet, par le candidat ou les membres du groupement (en complément et à l'appui du fichier « Références similaires du groupement » et de la sélection choisie de 5 références de moins de 5 ans suivant le modèle de fiche joint en annexe)		5
3.3	organisation	L'organisation devra présenter un mode de gouvernance très clair pour chacune des missions et proposera un responsable qui sera l'interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage pour l'exécution de l'ensemble des prestations et de l'organisation du travail.		5
3.4	études	Méthodologie et déroulement de chaque état de la mission ainsi que les délais d'exécution pour chaque élément de mission. Décrire les spécificités, contraintes et difficultés propres à la réalisation des études et définir les moyens de les traiter ;		5
3.5	conduite des travaux	Méthodologie et déroulement de chaque état de la mission ainsi que les délais d'exécution pour chaque élément de mission. Décrire les spécificités, contraintes et difficultés propres à la conduite des travaux et définir les moyens de les traiter.		5

4	<b>Critère développement durable</b>		20
4,1	Énergie	Méthodologie déployée pour aborder le coût de fonctionnement sur la durée de financement et la performance énergétique afin de limiter les dépenses de la collectivité	10
4,2	Écologique	Méthodologie et références concernant l'écoconception, le type de matériaux utilisé, économie circulaire, modularité des usages, circulation, gestion eaux pluviales	10

Le barème de notation pour les critères 2 et 3 est le suivant :

- 100% des points : Eléments répondant entièrement aux attentes du pouvoir adjudicateur
- 75% des points : Eléments répondant de manière satisfaisante aux attentes du pouvoir adjudicateur mais avec quelques éléments mineurs manquants
- 50% des points : Eléments répondant moyennement aux attentes du pouvoir adjudicateur
- 25% des points : Eléments répondant de manière peu satisfaisante aux attentes du pouvoir adjudicateur
- 0% des points : Eléments ne répondant pas aux attentes du pouvoir adjudicateur ou absence d'éléments de réponse

Il sera appliqué pour chaque sous-critère.

L'offre se verra attribuer la note globale sur **100 points**.

Le 28 février a eu lieu la commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis. Cinq prestataires ont répondu. Il s'agit de

- SARL ARCHITECTONI, 15 place de la république à Vimy
- KONTEXT ARCHITECTES, 92 rue des Plovines 59000 Lille
- Cabinet d'Architecture Sylvain Pierre Jean, 1 rue Pierre Bérégovoy 247 62000 ARRAS
- STUDO RIJSEL, 5 rue Corneille 59000 LILLE
- SARL DAUM Architectes, 10 Place Simon Volland 59800 LILLE

Vu le rapport de la commission d'analyse composée de :

- René Hautecoeur
- Julien Wojcieszak
- Sylvie Lancry
- Françoise Louveau
- Jean-pierre Sanson
- Xavier Grzeskowiak (expert de la Communauté d'Agglomération de Lens/Liévin)
- Antony Boulert

<b>Critères</b>	<b>Architectoni</b>	<b>DAUM Architecte</b>	<b>KONTEXT Architecte</b>	<b>Studio Rijsel</b>	<b>Sylvain Pierre Jean</b>
1- Valeur économique (40 points)	<b>28</b>	<b>23</b>	<b>29</b>	<b>34</b>	<b>40</b>
2- Valeur Technique (40 points)	<b>27.5</b>	<b>30</b>	<b>32.5</b>	<b>26.25</b>	<b>38.75</b>
3- Critères développement durable (20 points)	<b>10</b>	<b>17.5</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
<b>TOTAL</b>	<b>65.5</b>	<b>70.5</b>	<b>81.5</b>	<b>80.25</b>	<b>98.25</b>

Au regard du rapport d'analyse établi sur les critères d'évaluation précisés ci-dessus et de la note obtenue, la commission d'appel d'offres réunie le lundi 25 mars propose de nommer :

- ✓ **Cabinet d'Architecture Sylvain Pierre Jean, 1 rue Pierre Bérégovoy 247 62000 ARRAS**

La commission mixte réunie le 25 mars 2024 a émis un avis favorable

A cet effet, le maire sollicite le conseil municipal pour valider le choix de la commission d'appel d'offres et propose de nommer comme maître d'œuvre :

- ✓ **Cabinet d'Architecture Sylvain Pierre Jean, 1 rue Pierre Bérégovoy 247 62000 ARRAS**

**Pour à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Christian PRIMONT